

# Conseil Municipal du 13 avril 2021

*Salle de la Montjoie*

Comme nous en avons pris l'habitude, nous vous proposons un éclairage sur les points les plus importants du conseil municipal.

Le dernier a eu lieu le 13 avril avec 17 points à l'ordre du jour ; nous détaillerons les points 3 (compte administratif 2020), 9 (augmentation des impôts à Chambourcy), 10 (budget 2021), 14 (aide du département aux commerces camboriciens) et donnerons un éclairage sur une « information diverse » de fin de conseil relative aux constructions sur la plaine nord.

**Point 3 – compte administratif 2020**

**Question de Réunir Chambourcy**

- Le montant des dépenses pour les fêtes et cérémonies, n'ont baissé que de 30% alors que la vie a été mise sous cloche à Chambourcy, comme ailleurs. Il paraît que les 2 dépenses principales ont été le repas senior et la cérémonie des vœux du maire : à combien se sont montées les dépenses de chacune de ces manifestations.
  - Les adjoints au maire font l'inventaire et citent plusieurs autres manifestations (fête de la musique, Jazz en hiver et le marché de Noël) avant

d'indiquer que les vœux du maire ont couté 18.000 € et le repas senior 6.000€

### **Question de Réunir Chambourcy**

- Les frais de personnel sont en progression ; si on enlève la transaction à 45.000 € pour éviter les ennuis lors du départ d'un collaborateur de la mairie et les 33.000 k de primes Covid , les frais sont tout de même en progression ; à quoi est-ce du puisque qu'en commission des finances M. Guinaudie a indiqué qu'il y avait moins de collaborateurs ?
  - M. Guinaudie répond que le nombre d'employés permanents a bien baissé mais le nombre de contractuels a, pour sa part, progressé.

### **Question de Réunir Chambourcy**

- Me confirmez-vous que le montant de la dette inscrite au bilan de la commune au 31.12.2020 est de **18.765.892 €**
  - Mr Guinaudie confirme

### **Question de Réunir Chambourcy**

– Dans les comptes de la mairie, il y encore des sommes importantes pour la maison DERAIN (210.000 €), à quoi est-ce dû ?

- M. Guinaudie indique que ces dépenses sont le solde du marché

**Lors du vote, Réunir Chambourcy s'abstient, car il apparaît clair que la ville n'est toujours pas gérée avec précaution.**

### **Point 9 – l'augmentation de la taxe foncière à Chambourcy**

Pour justifier une augmentation d'impôts rendue obligatoire du fait sa gestion, la majorité explique que l'état confisquant de l'argent à la ville, il est nécessaire d'augmenter nos impôts.

Cette diatribe sur l'argent dont l'état nous spolierait est en totale contradiction avec toutes les aides que la mairie se targue de recevoir du département, de la région et de toutes les autres organisations.

La réalité est une gestion inadaptée depuis des années : peu d'investissements, des dépenses somptuaires portées à la charge unique des camboriciens (Maison André Derain en tête) alors même que des projets portés sur le long terme auraient permis d'obtenir des subventions et de faire gérer notamment les lieux culturels par un établissement public local.

L'achat du terrain de l'A14 resté à la charge de la commune durant deux ans sans aucun projet, pour être revendu ensuite.

Gageons que la suite ne sera guère plus reluisante. Les constructions en cours et à venir de logements dans une ville exigue, n'ayant pas investi dans des infrastructures évolutives et des services publics adaptés (dont l'école primaire est un exemple emblématique), promettent une imposition en hausse dans les années à venir.

C'est la double peine pour les Camboriciens qui verront la taxe augmenter et qui devront, par leurs impôts, financer la diffusion que la mairie a faite, dans toutes nos boites aux lettres, d'un document censé défendre le bienfondé de sa décision.

**La majorité vote pour à l'unanimité ; Réunir Chambourcy contre à l'unanimité.**

**Point 10 : le budget 2021**

**Question de Réunir Chambourcy**

- La décision d'appliquer la fiscalisation – donc des impôts supplémentaires d'un montant de 178.000 € par an pour les Camboriciens – sur 2 syndicats est une décision unilatérale de la mairie ; qu'en est-il dans les autres communes de la communauté d'agglo ?
  - Le maire répond que la majorité le fait déjà.

**Question de Réunir Chambourcy**

- **Dans les engagements vous parlez de stabiliser la dette ; elle se monte à 18.765.892 € au 01/01/2021 ; quel est le montant visé au 31.12.2021 ??**
  - M. Guinaudie répond qu'il n'y a pas de montant cible ; c'est une intention.

Ce type de réponse montre l'absence totale de recul de la majorité sur son passé de gestionnaire et de vision pour

l'avenir. Or, une ville gérée sans vision, surtout quand elle présente des difficultés financières et des contraintes de territoire aussi forte, est une ville qui hypothèque son avenir.

#### **Question de Réunir Chambourcy**

- **Vous envisagez de renégocier des emprunts en 2021 mais pourtant la charge financière des intérêts d'emprunt est prévue en 2021 à 370 K€, bien au-dessus de celle de 2020 ; pourquoi ?**
  - Après beaucoup d'hésitation, il nous est répondu « qu'on prenait une marge de sécurité » !

#### **Question de Réunir Chambourcy**

- **Un budget est l'occasion de se projeter dans le futur. Dans votre vision financière prospective, comment intégrez-vous l'éventualité d'un départ de Kantar, qui est un très gros contributeur économique ?**
  - Le maire rappelle qu'il a su empêcher Carrefour de partir ; Réunir Chambourcy lui répond que ce n'est pas comparable ; une entreprise quitte son implantation plus facilement qu'une activité qui reçoit des consommateurs ; le maire en convient. Ce dernier dit qu'il fait de son mieux pour donner à Kantar envie de rester.

**La minorité vote contre ce budget qui ni ne désendette ni ne prépare le futur.**

## **Point 14 – Aide d’urgence départementale aux commerces.**

Le département (qui donne aussi de l’argent à Chambourcy) a identifié 634 commerces dans 47 communes des Yvelines à qui une aide globale de 2.8 M€ va être versée.

### Question de Réunir Chambourcy

- Les chiffres sont très précis, on doit donc savoir ce que les commerçants, concernés, de Chambourcy vont recevoir ; à combien cela se monte-t-il ?
  - L’adjoint en charge indique que le montant lui est inconnu.

La minorité vote pour afin que ce plan se mette au plus vite en place à Chambourcy.

## **Information diverse – le projet immobilier au-delà de l’A14**

Ce projet est consécutif à la vente par la commune, à un promoteur immobilier, d’un terrain bordant l’A14 et Poissy. Ce terrain a été acheté il y a deux ans par la commune pour satisfaire un projet de stockage de bus porté par la Région. Cette dernière reportant son projet sur les terrains de La Plaine, la commune devait donc se débarrasser de ce terrain à sa charge depuis 2 ans.

Rappelons que ce terrain avait été vendu à la commune par la société des autoroutes qui gère l’A14 alors même qu’il constituait initialement une mesure de compensation carbone

exigée par l'Etat lors de la construction de l'autoroute. Le temps faisant son œuvre, tout le monde l'a oublié ; la société des autoroutes s'est empressée de le vendre afin de se débarrasser de son entretien, l'équipe municipale majoritaire s'est empressée de l'acheter afin de satisfaire ses visées expansionnistes.

Réunir Chambourcy avait voté contre la vente de ce terrain à des fins de construction de logement pour deux raisons : la première parce que ces constructions seront à moins de 100 mètres de l'autoroute amenant les habitants à supporter nuisances sonores et pollution atmosphérique (qu'un rideau d'arbres ne permettra aucunement de réduire de manière significative), d'autre part, parce que ce projet ne respecte pas la destination initiale du terrain à savoir : compensation carbone de l'A14.

Sans compter que ces constructions, comme celles en cours et à venir sur la Plaine, généreront des nuisances supplémentaires en termes de circulation et l'augmentation de la fiscalité évoquée infra afin d'assurer le coup du service public supplémentaire généré par l'arrivée à venir de 2000 habitants supplémentaires (en comptant tous les projets de construction d'immeubles d'habitation en cours ou à venir).

L'argument de la municipalité est le renouvellement des générations et l'ouverture de nouvelles classes en maternelle et primaire. Nous en doutons fort et les constructions bientôt livrées de la départementale 113 viennent appuyer nos doutes. En effet, sur ces constructions, en dehors des 87 logements sociaux qui peuvent laisser penser au maintien contraint d'habitants qui n'ont pas les moyens de s'acheter un bien sur Chambourcy ou ses environs proches, le prix du mètre carré des autres logements pour des bâtiments aux constructions très

concentrées et bordant une départementale où passent 25 000 voitures par jour, laisse penser plutôt à des acquisitions d'investisseurs et l'installation d'habitants de passage n'utilisant pas l'école de Chambourcy.

Les constructions de l'A14 n'échapperont pas à ce scénario.

Pour terminer, la majorité en place invite chaque camboricien à participer à l'élaboration de ce projet à travers le comité d'urbanisme. C'est sa vision de la démocratie participative : décider de tout unilatéralement et ensuite se contenter d'appliquer la loi en matière d'information et de recueil des avis des citoyens. Aucun engagement, juste une démocratie participative d'illusions.